

Un droit à la formation ?

Soumis par Cyril
13-06-2008

Je viens d'avoir la réponse de mon entreprise quant à ma demande de formation dans le cadre du Droit Individuel à la Formation pour lequel j'ai cumulé un droit de 57 heures de formation.

Ma demande portait sur une formation de prise de photo en reportage. La réponse est négative : {xtypo_quote} Nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas donner de suite favorable à votre demande pour la raison suivante : la formation souhaitée n'est pas conforme aux priorités de la société ni à la branche d'activité {/xtypo_quote} Etant démissionnaire, je ne vois pas quelle formation aurait pu être utile à mon entreprise... Ils restent cependant à mon écoute pour étudier un nouveau projet. Si je ne formule pas d'autre demande, cela fait 57 heures acquises que je perds en démissionnant.

Reste une dernière question en suspens concernant mon entreprise : dans mon contrat de travail, j'ai une prime délivrée tous les ans, en janvier, en fonctions des objectifs remplis. Partant fin août de l'entreprise, je me pose légitimement la question de savoir s'ils vont m'accorder les 8/12 de la prime. Habitué aux désillusions dans cette entreprise, je pense connaître par avance la réponse...